

Kayak de mer et Parc National des Calanques.

23-11-2009

Suite à l'agitation du monde du kayak de mer sur le Parc National des Calanques une réunion bipartie entre le GIP des Calanques d'une part et des représentants kayakistes du kayak de mer (CKmer, FFCK et professionnels accompagnateurs) ont été reçus le vendredi 13 novembre après-midi.

Il ressort de cette réunion

- que l'interdiction de naviguer en kayak de mer à moins d'un mille des côtes dans le secteur des Calanques est sans aucun fondement et relève de la rumeur.

- qu'il existe des zones à protéger mais très peu concernent directement le kayak de mer. Les kayakistes doivent respecter les encorbellements à Lithophyllum lichenoides ce que nous approuvons sans réserve (<http://www.com.univ-mrs.fr/gisposi/spip.php?article39>).

Les professionnels accompagnateurs, la FFCK et CKmer continueront cette concertation dans un esprit constructif et restent à la disposition du monde du kayak de mer pour faire avancer notre pratique tout en respectant notre environnement. N'hésitez pas à nous interpeller.

Les professionnels accompagnateurs du secteur des Calanques

Fédération Française de Canoé-Kayak (www.ffck.org)

CKmer (www.ckmer.org)

[SS]